

COMMUNE DE METZERVISSE

SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DES 12 ET 15 AVRIL 2018

COMPTES ADMINISTRATIFS EXERCICE 2017

Sous la présidence de Didier BRANZI, 1^{er} adjoint, chargé des finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (le maire ne votant pas) :

- ☛ a voté les comptes administratifs 2017 dressés par le maire pour les budget principal et les budgets annexes : lotissement « Les Vallons 2 » - lotissement « Les Anciens Fours à Chaux » - « Maison de Santé Pluriprofessionnelle » et « logements Meditrina »

COMPTES DE GESTION EXERCICE 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ☛ a déclaré que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le receveur relatifs au budget principal et au budgets annexes, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ☛ a décidé d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

L'excédent de fonctionnement d'un montant de 618 495,78 € :

- au besoin de financement de la section d'investissement pour 227 496,95 €
- en report à la section de fonctionnement pour 390 998,83 €

MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE

L'excédent de fonctionnement d'un montant de 1 803,70 € en report à la section de fonctionnement.

VOTE DES TAUX COMMUNAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

Considérant les investissements conséquents réalisés ces dernières années et en cours,

Considérant que, parmi les leviers dont dispose la commune pour répondre aux charges financières tels que la vente de biens et le report ou l'annulation de projets en cours, celui de l'augmentation des taux communaux des taxes directes locales qui en est un autre n'a pas été actionné depuis 2010,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions, décide de voter les taux d'imposition suivants pour l'année 2018 :

- Taxe d'Habitation : maintenu à 08,89 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : porté de 10,00 % à 10,50 % soit une hausse de 5 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : maintenu à 53,89 %

ATTRIBUTION SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Après avoir entendu les propositions de la commission « Associations » présentées par le maire, le conseil municipal, à l'unanimité (les membres du conseil municipal appartenant au comité des associations concernées ne votant pas), a décidé d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2018 aux associations ayant remis le dossier spécifique de demande élaboré par la commune :

Association	Montant	Association	Montant
ACPLM	1 200,00	Amicale des Donneurs de Sang	300,00
Amicale des Sapeurs Pompiers Metzervisse	2 395,20	APEEM Associations de Parents d'élèves	310,00
APEI de THIONVILLE	1 000,00	ASSE Ecole Jean Moulin	310,00
Avant-Garde Metzervisse	5 850,00	Club de l'Amitié	1 500,00
Jiu Jitsu	300,00	Judo Club Metzervisse	1 350,00
Metzervisse Art Contemporain	700,00	Metzervisse Village Lorrain	1 500,00
Prévention Routière	200,00	Restos du Cœur	300,00
Une Rose, Un Espoir	300,00	Vie et Culture	100,00

BUDGETS PRIMITIFS 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ↳ a approuvé les budgets primitifs 2018 présentés par Didier BRANZI, 1^{er} adjoint, chargé des finances, et qui s'établissent comme suit

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement : équilibrée en dépenses et en recettes à 1 505 495 €

Section d'investissement : équilibrée en dépenses et en recettes à 1 441 761 €

LOTISSEMENT « LES VALLONS 2 »

Section de fonctionnement : équilibrée en dépenses et en recettes à 560 974 €

Section d'investissement : équilibrée en dépenses et en recettes à 456 275 €

LOTISSEMENT « LES ANCIENS FOURS A CHAUX »

Section de fonctionnement : équilibrée en dépenses et en recettes à 1 860 882 €

Section d'investissement : équilibrée en dépenses et en recettes à 1 621 200 €

MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE

Section de fonctionnement : équilibrée en dépenses et en recettes à 54 803 €

Section d'investissement : équilibrée en dépenses et en recettes à 360 392 €

LOGEMENTS MEDITRINA

Section de fonctionnement : équilibrée en dépenses et en recettes à 1 903 662 €

Section d'investissement : équilibrée en dépenses et en recettes à 1 843 660 €

VENTE APPARTEMENT 2C PLACE DE L'EGLISE

Après rappel du processus mis en place pour la vente des appartements construits au-dessus de la maison pluriprofessionnelle à savoir, l'inscription préalable sur une liste de candidatures avec priorité au premier inscrit. Les inscriptions se sont échelonnées depuis le 18 mars 2014 sans que tous les appartements ne soient vendus à ce jour. La commune a signé, le 16 mars 2017, une convention avec La Foret Immobilier, professionnel de la vente, pour commercialiser les appartements libres.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 septembre 2016 établissant le prix de vente des appartements,

Vu le projet de compromis de vente,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ↳ a décidé d'attribuer l'appartement B 103 qui présente les caractéristiques suivantes au prix de 169 021,75 €

Appartement	SH R+1		SH étage supérieur	Balcon sud	Balcon nord	Cave	Garage	Lot cave	Lots parkings
Lot 08 B103	/		66,35	10,02	/	5,72	26,13	17	30 et 31

- ↳ a précisé que l'acte sera rédigé par Me HARTENSTIEN, notaire à METZERVISSE

- ↳ a autorisé le maire à signer l'acte à intervenir sachant que tous les frais inhérents à cette cession sont à la charge de l'acquéreur.

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (C.E.J.)

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ↳ a donné pouvoir au maire de signer les documents permettant de renouveler le C.E.J. pour une nouvelle période quadriennale de 2018 à 2021 portant sur la poursuite du dispositif actuel, le développement du secteur ados, l'organisation de séjours d'été

CHANTIERS D'ETE

Le conseil municipal, l'unanimité,

- ↳ a décidé de reconduire les chantiers d'été en 2018 aux conditions fixées antérieurement, à savoir :

- trois périodes de 5 jours à 15 jeunes âgés de 16 à 19 ans à la date du 1er juillet 2018.
 - Semaine 28 : du 09 au 13 juillet 5 jeunes
 - Semaine 34 : du 20 au 24 août 5 jeunes
 - Semaine 35 : du 27 au 31 août. 5 jeunes
- activités effectuées de 7h30 à 12h00 et de 12h45 à 14h15
- inscriptions prises en mairie à compter du lundi 23 avril 2018 (le choix est fait en fonction de la date d'inscription, priorité étant laissée à ceux qui n'ont jamais participé, un seul enfant étant retenu par famille et par année)
- pour 30 h de travail, la « récompense » sera de 250 € sous forme de bons destinés à l'usage de l'ado (permis de conduire, BAFA, achats de livres scolaires, d'instruments de musique, de matériel pour activités sportives et/ou culturelles, **à l'exception de courses d'alimentation réalisées en magasin.**

CONTROLE POTEAUX INCENDIE

Compte tenu des nouvelles dispositions législatives et réglementaires en vigueur en matière de défense extérieure contre l'incendie, le SDIS n'est plus en mesure d'assurer le contrôle annuel des poteaux d'incendie qui revient dès lors à la charge des communes.

Afin de minimiser l'impact, tant financier que technique, le contrôle devient triennal et une convention de groupement de commandes est proposée par le département de la Moselle.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ↳ a approuvé cette proposition et donné pouvoir au maire de signer la convention précitée.

PRESTATION DE SERVICE CEJ ANNEE 2016

Considérant les délibérations du conseil municipal en date des 24 juin et 28 septembre 2016,

Considérant la délibération du conseil communautaire en date du 14 novembre 2017 ayant pour objet la répartition de la PSEJ 2016 suite à la rétrocession de cette compétence aux communes à la date du 17 août 2016 et portant, entre autres, approbation de la convention précitée,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ↳ a autorisé le maire à signer la convention relative à la répartition de la Prestation de Service contrat Enfance Jeunesse versée par la CAF au titre de l'année 2016 fixant le reliquat due par la commune à la CCAM à 7 111,38 €

MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL ADJOINT TECHNIQUE

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ↳ a accepté la demande d'un adjoint technique en charge de l'entretien ménager de locaux communaux, dont l'école maternelle, de diminuer de 1 heure son temps hebdomadaire de travail en périodes scolaires.

CLUB HOUSE

Monsieur BOULLIUNG Jacques, décédé le 19 mars 2018, était connu de tous pour son engagement dans la vie associative locale et, notamment, au sein du club de football.

En hommage à sa personne et en reconnaissance de son investissement au service de la collectivité, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé, avec l'accord de la famille du défunt, de donner son nom à la salle de convivialité du club house.

Une cérémonie sera organisée à cet effet.